

**- VILLE D'ORCHIES -**

Arrêté n° 131-2025  
(ST)

Le Maire de la ville d'Orchies,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 2122-21 relatif aux pouvoirs et obligations du Maire ;

CONSIDERANT la demande du magasin « O Délices d'Alex » situé 11 rue de l'Eglise

Compte tenu qu'il y a lieu d'autoriser exceptionnellement l'occupation du domaine public en raison de manifestations communales ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** L'occupation du domaine public est autorisée sur une partie du trottoir devant le 11 rue de l'Eglise, les week-ends du 16 au 18 mai 2025 ainsi que du 14 au 15 juin 2025.

**ARTICLE 2** Le propriétaire du magasin est autorisé à s'installer sur le trottoir sans gêner le passage des piétons.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication.

**ARTICLE 4** M. le Chef de Poste de la police municipale, M. le Directeur des Services Techniques, sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orchies, le 16/05/2025

L'adjoint délégué,  
Guy DERACHE



Certifié exact, Le Maire.